



CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

FÉDÉRATION ARTS MARTIAUX AUTONOMES

Préambule :

La Fédération Arts martiaux Autonomes (FAMA) est née de la volonté de rompre avec des pratiques contestables de certaines fédérations officielles en termes de non-respect des processus électoraux et de décisions, de sélection et suivi des athlètes, de délivrances de grades ou de procédures disciplinaires abusives.

Cette Charte d'éthique et de déontologie est conforme à la Charte d'éthique et de déontologie du sport français du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et reprend également les grands principes du Code d'éthique du Comité International Olympique (CIO).

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs et principes de référence d'un milieu ou d'un groupe. La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et leur environnement.

En conséquence, la FAMA et ses clubs affiliés, et toutes les personnes concernées par l'organisation de ses événements et de ses activités sont tenus d'appliquer les valeurs éducatives et de comportement des arts martiaux et s'engagent à les faire respecter et ce dans tous les domaines, lieux et toutes circonstances (organes de décision, lieux de compétitions, d'entraînement, médias...).

1 CODE D'ÉTHIQUE DU CIO

"DIGNITÉ : La sauvegarde de la dignité de la personne humaine est une exigence fondamentale de l'Olympisme. Aucune discrimination ne sera exercée entre les participants, en raison de leur race, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur religion, leur handicap, leur opinion philosophique ou politique, leur statut familial ou autre.

Tout procédé de dopage est absolument interdit à tous les niveaux. Les prescriptions édictées dans le code mondial antidopage seront scrupuleusement observées.

Tout harcèlement à l'encontre des participants, qu'il soit physique, professionnel, religieux, politique, hiérarchique ou sexuel et toute pratique attentatoire à l'intégrité physique ou intellectuelle des participants sont interdits .

Toute forme de participation, de soutien ainsi que toute forme de promotion des paris relatifs aux sports en général et plus particulièrement aux jeux olympiques, sont interdits et ne doivent pas, de quelque manière que ce soit, enfreindre les principes du fair-play, avoir un comportement non sportif ou tenter d'influencer le résultat d'une compétition de manière contraire à l'éthique sportive...".

2 OBLIGATION POUR LES COMPÉTITEURS ET PRATIQUANTS

Les compétiteurs, et plus particulièrement les champions, sont l'image de marque des disciplines martiales, sur le tapis comme en dehors du tapis ; ils doivent par leur comportement véhiculer les valeurs éducatives et l'éthique de nos disciplines.

RESPECT DU CÉRÉMONIAL DE COMBAT ET DE L'ENTRAÎNEMENT

Le salut exprime le respect dans les arts martiaux et est une valeur fondamentale de ces derniers : le respect de l'adversaire, de son professeur, de "celui qui sait", de l'arbitre, de ceux qui nous entourent, des grades, du dojo, fait de nos disciplines martiales un puissant moyen d'éducation.

Les arts martiaux sont généralement des disciplines d'affrontement ; un moment de calme avant et après la séance ou le combat, permet de retrouver la sérénité nécessaire à la pratique des arts martiaux.

Les saluts, et en particulier celui de l'adversaire en début de combat, doivent être observés avec rigueur.

Il n'est bien-sûr pas interdit d'aller féliciter son adversaire après la fin de combat, ou de s'excuser en cas de geste maladroit. La politesse et le respect veulent que celui qui a perdu fasse le premier geste.

RESPECT DES RÈGLES

Les règles, qu'elles soient sportives, de lutte contre le dopage ou contre les paris illégaux, doivent être scrupuleusement respectées.

RESPECT DES PERSONNES ET DES LIEUX

Respecter les adversaires, les entraîneurs, les arbitres, les personnes concernées par l'organisation, les invités, les médias, le public, c'est leur parler calmement et avec respect, ne pas faire de gestes agressifs ou obscènes.

Être en conformité avec les règlements antidopage et ceux des paris sportifs.

Accepter la défaite, comme la victoire, dans un contrôle de ses émotions et sans manifestation ostentatoire (ne pas jeter sa ceinture ou retirer sa tenue ou ses protections par exemple).

Maîtriser sa colère et agir dans un contrôle parfait de ses attitudes en toutes circonstances.

Ne pas dégrader le matériel et préserver les lieux sportifs et leurs annexes mis à disposition, ainsi que les lieux d'hébergement ou autres lieux.

Maîtriser sa communication et son image, notamment sur les réseaux sociaux, lorsque l'on représente la France, la FAMA, sa région, son département, son club.

RESPECT DES CONSIGNES ET PROTOCOLES

Respecter le règlement de la compétition et suivre les consignes des organisateurs et en particulier les horaires, les divers protocoles, ainsi que les codes et règlements vestimentaires et les équipements.

Avoir un comportement digne et respectueux, en contrôlant ses attitudes et émotions pendant la remise des récompenses et les diverses autres cérémonies.

RESPECT DE L'HYGIÈNE

Avoir une hygiène corporelle irréprochable, se soigner et parer à toute éventuelle contagion, se présenter avec une tenue propre et en conformité avec les règlements de la FAMA ou de la Fédération organisatrice de la compétition, être chaussé en permanence en dehors des aires d'entraînement ou de compétition, ne jamais monter chaussé sur les aires de compétition ou d'entraînement.

RESPECT DE LA DIFFÉRENCE

Ne pas faire apparaître d'objets, de signes, de gestes ostentatoires ou religieux ,avant, pendant et après le combat, ainsi que lors des cérémonies protocolaires.

RESPECT DES DÉCISIONS

Respecter la décision des arbitres, sans contestation, et ce, pendant et après le combat.

ETRE LOYAL

Ne jamais accepter de perdre un combat de façon volontaire et informer sa hiérarchie de tout cadeau incitant à arranger un combat.

Etre loyal à l'égard de la discipline, des dirigeants élus et des techniciens.

3 OBLIGATION POUR LES ENTRAÎNEURS ET LEUR DÉLÉGATION

RESPECT DES PERSONNES

Respecter l'adversaire et son entraîneur, sa délégation, les arbitres, ainsi que les personnes concernées par l'organisation, les invités, les médias, le public.

Faire preuve de fair-play et avoir un comportement exemplaire.

RESPECT DES RÈGLES

Respecter la Charte d'éthique, les statuts et règlements de la FAMA, ainsi que les règlements de la compétition, les règlements antidopage et ceux des paris sportifs, suivre les consignes des organisateurs et, en particulier, les horaires et les protocoles.

Respecter les prérogatives de sa mission, sans les outrepasser.

Seuls pourront être offerts ou acceptés, en témoignage de considération ou d'amitié, par les parties, des cadeaux de très faible valeur, conformes aux usages locaux.

L'hospitalité accordée ne doit pas excéder les normes locales.

Les parties respecteront le règlement relatif aux conflits d'intérêts.

Suivre scrupuleusement la loi et les consignes de la FAMA et de l'ARJEL sur les paris sportifs.

Suivre scrupuleusement la loi, le code mondial antidopage, et les consignes de la FAMA, des Fédérations Internationales de chaque discipline, de l'AFLD et de l'AMA concernant la lutte contre le dopage.

Préserver la neutralité et défendre l'intégrité du corps arbitral.

RESPECT DE L'ÉTIQUETTE

Avoir une tenue irréprochable, se présenter dans la tenue vestimentaire requise, pour chacune des phases de la compétition et pour les événements périphériques à celle-ci.

Rester modeste dans la victoire et accepter la défaite avec dignité sans faire apparaître une attitude de colère et de frustration excessive, en contrôlant ses attitudes et émotions, respecter la décision des arbitres, sans contestation, et ce, pendant et après le combat.

Avoir, à tout moment, un comportement éducatif, digne et respectueux.

RESPECT DES PERSONNES

Ne pas montrer ostentatoirement, d'objets, signes, ni faire des gestes religieux ou d'appartenances avant, pendant et après le combat ainsi que lors des cérémonies protocolaires.

Ne pas avoir de comportement irrespectueux au travers de gestes non contrôlés et de toutes autres actions non conformes aux règles d'usage contraires à l'esprit de la discipline et ce, avant, pendant et après le combat.

S'abstenir de toute attitude violente, physique ou verbale en compétition et à l'entraînement, envers les autres compétiteurs, ou envers toute autre personne.

RESPECT DES LIEUX

Ne pas dégrader le matériel et préserver les lieux mis à disposition, y compris les lieux d'hébergement, de restauration, et n'importe quel lieu que ce soit : toujours garder à l'esprit que les combattants et techniciens représentent leur discipline et l'équipe nationale de leur pays.

4 OBLIGATION POUR LES ARBITRES

RESPECT DES RÈGLES

Respecter la Charte d'éthique, les statuts et règlements de la FAMA, ainsi que ceux de la compétition. Suivre les consignes des organisateurs et respecter les horaires.

Respecter les prérogatives de la mission des arbitres sans les outrepasser, tout en respectant la déontologie de l'arbitrage.

Seuls pourront être offerts ou acceptés, en témoignage de considération ou d'amitié, des cadeaux de très faible valeur, conformes aux usages locaux.

L'hospitalité accordée ne doit pas excéder les normes locales.

Les parties respecteront le règlement relatif aux conflits.

Suivre scrupuleusement la loi et les consignes de la FAMA et de l'ARJEL sur les paris sportifs. Préserver la neutralité et défendre l'intégrité du corps arbitral.

RESPECT DE L'ÉTIQUETTE

Avoir une tenue irréprochable, se présenter dans la tenue vestimentaire requise.

Garder son calme et avoir une attitude, un comportement éducatif, digne, respectueux et correct sur le tapis et en dehors du tapis, en toute circonstance, quel que soit l'environnement, en contrôlant ses attitudes et émotions.

Observer une obligation de réserve en ce qui concerne les décisions d'arbitrage prononcées à l'occasion de la compétition.

S'abstenir de faire des déclarations pendant les compétitions, sauf sur demande ou autorisation de la FAMA.

5 OBLIGATION POUR LES DIRIGEANTS

RESPECT DES RÈGLES

Les dirigeants de la FAMA et des clubs affiliés sont les représentants de leurs disciplines et à ce titre, doivent avoir un comportement irréprochable.

Respecter la Charte d'éthique, les statuts, les règlements de la FAMA, et les prérogatives de sa mission, sans les outrepasser.

Seuls pourront être offerts ou acceptés, en témoignage de considération ou d'amitié, des cadeaux de très faible valeur, conformes aux usages locaux.

L'hospitalité accordée ne doit pas excéder les normes locales.

Les parties respecteront le règlement relatif aux conflits d'intérêts.

Suivre scrupuleusement la loi et les consignes de la FAMA et de l'ARJEL sur les paris sportifs.

RESPECT DE L'ÉTIQUETTE

Avoir une tenue irréprochable, se présenter dans la tenue appropriée aux événements, et respecter le dress-code des organisateurs.

RESPECT DES PERSONNES

Ne pas montrer d'objets, de signes ostentatoires ou religieux, pendant et après le combat ainsi que lors des cérémonies protocolaires.

Ne pas avoir de comportement irrespectueux au travers de gestes non contrôlés et de toute autre action non conforme aux règles d'usage et contraire à l'esprit de la discipline et ce avant, pendant et après le combat.

S'abstenir de toute attitude violente, physique ou verbale.

RESPECT DES MOYENS

Gérer en toute transparence les moyens mis à disposition par les instances sportives, publiques et privées et rendre des comptes sur leur utilisation.

6 LES INSTITUTIONS DE LA FAMA

La FAMA et ses clubs affiliés s'efforcent, selon leurs moyens de rendre accessible à tous, au moins au plus grand nombre, la pratique des disciplines fédérales, en préservant leurs particularités. Elle cherche à mettre en valeur toute personne, avec une attention particulière accordée aux plus faibles et aux plus fragiles.

La FAMA veille au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'accès égal des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes et fait ses meilleurs efforts pour favoriser cet égal accès à tous les niveaux, dans le respect des compétences, de leur capacité, et de leur talent.

La FAMA mène une politique comportant des actions de développement durable, notamment dans ses notions environnementale, éducative et sociale.

La FAMA constitue un Comité d'éthique et de déontologie chargé de veiller à l'application de la présente Charte d'éthique et de déontologie, ainsi qu'au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts, conformément à son Règlement Intérieur.

7 GRADES ET DEGRÉS

La plupart des arts martiaux délivrent des grades et/ou des titres. Les différents grades forment un ensemble dans la progression des connaissances. Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves physiques ou intellectuelles sanctionnées par l'examen du passage de grade, sont l'aboutissement normal de l'enseignement dispensé, de l'exemple montré, de l'étude technique et de l'entraînement.

Par conséquent et plus que pour toute autre manifestation des arts martiaux, un examen de passage de grade se caractérise chez tous les participants, par une volonté jamais démentie d'avoir un comportement exemplaire à tout instant, qu'il soit candidat, juge, organisateur ou spectateur.

La FAMA entend ainsi préserver la valeur pleine et entière du, ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie, car à partir d'une bonne et juste notion de grade se situent toutes les qualifications, responsabilités et représentations des disciplines martiales présentes au sein de la fédération.

8 MANQUEMENT À LA CHARTE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Tout manquement à la présente Charte d'éthique et de déontologie pourra faire l'objet d'une saisine du Comité d'éthique et de déontologie de la FAMA, conformément à son Règlement Intérieur.